



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

No. DPC/AVIS/10-2017

Port-au-Prince, le 27 OCT. 2017

Avis aux Pensionnés
à mobilité réduite ou à besoins spéciaux

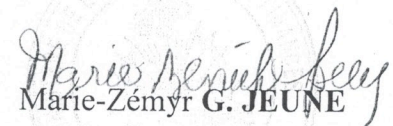
La Direction de la Pension Civile présente ses compliments à tous les pensionnés et prend plaisir à les informer que les formalités d'enregistrement annuel sont ouvertes pour l'exercice 2017-2018.

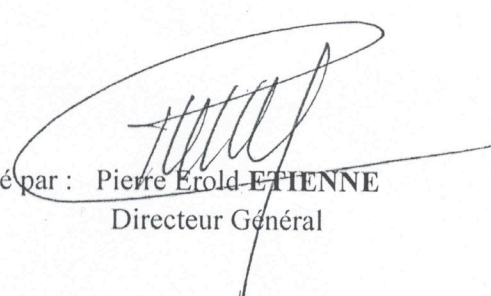
A cet effet, un Service de proximité est disponible sur demande, pour les pensionnés à **mobilité réduite** ou à **besoins spéciaux**.

Le cas échéant, ce Service sera sollicité aux numéros suivants : 2992-1063, 2992-1006, 2992-1064.

Passés deux ans révolus, le paiement de la rente sera suspendu pour enregistrement non renouvelé et les chèques cumulés et non réclamés après cette période seront retournés au Trésor Public pour annulation, conformément à l'article 39 du décret régissant la Pension Civile de Retraite.

Cette Direction renouvelle à tous les pensionnés, ses salutations distinguées.


Marie-Zémyr **G. JEUNE**
Directrice de la Pension Civile


Vu et Approuvé par : Pierre Érold **ETIENNE**
Directeur Général